

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 mai 2025
Français
Original : anglais

Les enfants et le conflit armé au Soudan du Sud**Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Établi en application des dispositions de la résolution [1612 \(2005\)](#) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024, est le cinquième que le Secrétaire général soumet sur les enfants et le conflit armé au Soudan du Sud.

Dans ce rapport, le Secrétaire général fait l'inventaire des conséquences des cycles de violence pour les enfants dans le pays, en mettant en évidence les tendances et les constantes concernant les six catégories de violations graves commises contre des enfants, et présente, dans la mesure du possible, des informations sur les auteurs des violations. Il donne également un aperçu des progrès réalisés par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé du Soudan du Sud pour ce qui est de renforcer le dispositif visant à combattre, à faire cesser et à prévenir les violations graves commises contre des enfants grâce notamment à la mise en place de stratégies de prévention.

Il formule en outre des recommandations à l'intention de toutes les parties en vue de prévenir ces violations, d'y mettre un terme et de renforcer la protection de l'enfance au Soudan du Sud.



I. Introduction

1. Établi en application des dispositions de la résolution 1612 (2005) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur les enfants et le conflit armé au Soudan du Sud, le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024, est le cinquième que le Secrétaire général soumet sur la question au Conseil de sécurité et à son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Le rapport met en évidence les tendances et les constantes observées en matière de violations graves commises contre des enfants par les parties au conflit au Soudan du Sud et présente des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la prévention et l'élimination de ces violations depuis le précédent rapport (S/2023/99) et sur l'adoption par le Groupe de travail de conclusions sur les enfants et le conflit armé au Soudan du Sud (S/AC.51/2023/1). Il donne également un aperçu des progrès enregistrés et des problèmes rencontrés dans l'instauration d'un dialogue avec les parties au conflit. Chaque fois que possible, les violations sont attribuées aux parties au conflit qui s'en sont rendues coupables. Sur la liste de l'annexe I au dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/79/878-S/2025/247) figurent les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, qui ont continué d'être mises en cause dans le recrutement et l'utilisation d'enfants, le meurtre et les atteintes à l'intégrité physique d'enfants, la mutilation, le viol et autres formes de violence sexuelle sur la personne d'enfants, et l'enlèvement d'enfants. Le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition pro-Machar (M/APLS dans l'opposition) y reste inscrit pour recrutement et utilisation, meurtre et mutilation, et enlèvement d'enfants.

2. Les informations contenues dans le présent rapport ont été confirmées par l'équipe spéciale de pays (surveillance et information), qui est coprésidée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). L'insécurité et les difficultés d'accès aux zones touchées par le conflit, souvent liées aux inondations ou à la médiocrité des infrastructures, ont considérablement entravé le signalement et la vérification des violations graves commises contre des enfants dans certaines parties du pays. Par exemple, au cours de la période considérée, certaines zones de l'Équatoria-Central où le Front de salut national était présent sont restées inaccessibles en raison de l'insécurité. En outre, les inondations ont rendu impossible l'accès à certaines parties des États de l'Unité, de Jongleï et du Haut-Nil à certaines périodes de l'année. Par conséquent, les informations figurant dans le présent rapport ne rendent pas compte de toute l'étendue des violations graves commises contre des enfants au Soudan du Sud pendant la période considérée, dont le nombre réel est probablement beaucoup plus élevé. Les informations relatives à des actes commis antérieurement mais confirmés au cours de la période considérée seront désignées dans le présent rapport comme ayant été confirmées à une date ultérieure.

II. Aperçu de la situation politique et militaire ainsi que des conditions de sécurité

3. Au cours de la période considérée, le paysage politique du Soudan du Sud est resté fragile, peu de progrès ayant été faits dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Le cessez-le-feu a été largement respecté jusqu'en juin 2024. Le pays a observé une réduction appréciable de la violence politique depuis 2018, bien que des affrontements de faible intensité aient persisté entre forces armées et groupes armés dans certaines régions. Les violences locales, notamment celles liées au bétail, se sont poursuivies dans l'ensemble du pays, en particulier dans les États du Haut-Nil et de Jongleï et dans la

Zone administrative de Pibor, dans l'État de Warrap et dans les zones adjacentes à Abyei, ainsi que dans la région de l'Équatoria, en particulier dans l'État de l'Équatoria-Occidental. Ces combats ont donné lieu au déplacement, à l'enlèvement, au recrutement, à l'utilisation, au meurtre et à des mutilations d'enfants, ainsi qu'à des viols et à d'autres formes de violence sexuelle visant des enfants.

4. Des affrontements épisodiques entre les forces de sécurité gouvernementales et des groupes non signataires de l'Accord revitalisé ont continué de menacer le processus de paix dans les zones où ces groupes sont actifs, et entraîné de graves violations contre des enfants. Les violations commises par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, perpétrées le plus souvent en représailles à l'association ou à la collaboration présumées d'enfants ou de leur famille avec le Front de salut national, sont particulièrement préoccupantes, en particulier les meurtres, les mutilations et les actes de violence sexuelle.

5. De même, la riposte des Forces sud-soudanaises de défense du peuple aux attaques des milices locales et des groupes présumés de défense civile a donné lieu à de graves violations contre des enfants. La réponse des mêmes Forces aux violences intercommunautaires qui ont sévi dans l'État de Warrap entre juin et décembre 2022 s'est traduite par des meurtres d'enfants, des actes de violence sexuelle et des incendies d'habitations. L'assassinat en septembre 2023 d'un ancien commandant des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Pochalla (État de Jonglei) a exacerbé les tensions dans la région et donné lieu à des combats entre ces dernières et des jeunes armés d'octobre à décembre 2023. Ces affrontements ont causé la mort d'enfants, le déplacement d'environ 12 000 personnes et la réinstallation de membres du personnel humanitaire.

6. Dans la région du Haut-Nil, des combats au sein des forces du M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang, groupe qui s'était séparé du M/APLS dans l'opposition, ont donné lieu à des hostilités impliquant à terme le M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek, le M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang, le M/APLS dans l'opposition et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Cette situation a entraîné des déplacements massifs et des violations graves contre des enfants, notamment des violences sexuelles, des meurtres, des mutilations et des enlèvements. En outre, des tensions croissantes entre le M/APLS dans l'opposition et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont continué d'être observées dans l'État de l'Unité, à la suite de la désertion de deux officiers militaires de haut rang en octobre 2023. La présence dans l'État de l'Unité de l'un des transfuges et la circulation de ses forces dans l'État ont accentué ces tensions et accéléré le déplacement des populations des comtés de Leer, Guit, Mayom et Rubkona. Des cas d'enlèvement, de recrutement et d'utilisation, et de violence sexuelle survenus pendant ce conflit ont été confirmés.

7. Dans l'État de l'Équatoria-Occidental, la présence d'éléments du Front de salut national dans la région du Grand Moundri, ainsi que la présence de groupes d'éleveurs, de groupes armés non identifiés, du M/APLS dans l'opposition, des forces loyales au général de brigade James Nando et des Forces unifiées nécessaires a entraîné une détérioration de l'environnement protecteur des enfants. En juin 2023, des informations faisant état du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les forces loyales au général de brigade James Nando ont commencé à faire surface. Elles ont été confirmées à une date ultérieure. L'augmentation des enlèvements et des recrutements d'enfants par le M/APLS dans l'opposition a aussi été confirmée. Face à l'insécurité croissante dans la région, les Forces unifiées nécessaires ont été déployées pour assurer une protection supplémentaire. Pourtant, certaines violations leur ont été attribuées, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants, des actes de violence sexuelle contre des enfants et l'utilisation d'écoles et d'hôpitaux à des fins militaires. À partir de mars 2024, des cas d'enlèvement, de recrutement et

d'utilisation d'enfants attribués principalement à des groupes armés non identifiés ont été confirmés dans l'État de l'Équatoria-Occidental.

8. Le remaniement fréquent des hauts fonctionnaires par le Président, Salva Kiir, a contribué à l'instabilité, sapé le processus de paix et bloqué les progrès réalisés dans la mise en œuvre de mesures essentielles à la protection des enfants. Le processus d'unification des forces a par exemple essuyé des retards importants, ce qui a exposé les enfants à des violations graves. Selon le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, environ 7 % des 83 000 membres des Forces unifiées nécessaires qu'il était prévu de déployer avaient été répartis dans certaines régions du pays à la fin de la période considérée. Le déploiement complet des Forces unifiées nécessaires se heurte encore à des difficultés, notamment en ce qui concerne le versement des salaires et la distribution de matériel, ainsi que la mise en place d'une structure de commandement commune et unifiée. Les Forces unifiées nécessaires jouent un rôle décisif dans l'instauration de conditions de sécurité propices à améliorer la protection des enfants, mais ne peuvent être efficaces que si leurs membres sont correctement formés et équipés. Le peu de ressources dont elles disposent a sans doute contribué au fait qu'elles ont utilisé six écoles et un hôpital à des fins militaires dans l'État de l'Équatoria-Occidental.

9. En avril 2024, le Président a commencé à intégrer officiellement dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple Johnson Olony, général de corps d'armée issu des forces du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek, ainsi que ses officiers de haut rang, en application de l'accord de paix de Khartoum de janvier 2022. Cette initiative offrait un moyen de réduire la violence et, par conséquent, de mieux protéger les enfants dans la région du Haut Nil, où les forces du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek contribuaient à l'instabilité. Aucune violation grave commise contre des enfants par ces forces n'ayant été enregistrée depuis l'intégration de celles-ci dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, il est fondé de penser que les enfants bénéficient d'une meilleure protection.

10. L'Initiative Tumaini, une médiation de haut niveau visant à rallier à l'Accord de paix les groupes d'opposition qui ne l'avaient pas encore signé, a été lancée à Nairobi le 9 mai 2024. Les échanges menés entre le Gouvernement et les groupes d'opposition dans le cadre de cette Initiative ont abouti à une déclaration par laquelle les parties se sont engagées à recourir à la médiation, à renoncer à la violence et à soutenir la transition démocratique, l'objectif étant de renouveler les possibilités de règlement pacifique du conflit et de mieux protéger les enfants.

11. Au 30 novembre 2024, selon les chiffres de l'UNICEF, le conflit au Soudan avait entraîné l'entrée au Soudan du Sud de plus de 887 991 rapatriés et réfugiés, dont 446 367 enfants, une situation qui a mis à rude épreuve les ressources du pays et la situation humanitaire dans son ensemble. Les deux tiers de la population sud-soudanaise souffrent d'une insécurité alimentaire aiguë, laquelle est aggravée par les chocs climatiques, les crises économiques et la réduction de l'aide internationale. Enfin, les inondations et les perturbations de l'acheminement du pétrole menacent d'exacerber la crise économique et d'avoir de sérieuses répercussions sur la sécurité et le bien-être des enfants et d'exposer ces derniers encore davantage à des violations graves.

III. Violations graves commises contre des enfants

12. L'équipe spéciale de pays a confirmé 630 violations graves commises contre 469 enfants (328 garçons, 132 filles et 9 enfants de sexe inconnu), ce qui marque une augmentation par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 457 violations

avaient été enregistrées. Au total, 42 enfants (21 garçons et 21 filles) ont subi des violations multiples : enlèvement à des fins de recrutement et d'utilisation (25), violences sexuelles en captivité (13) et meurtre (1) et mutilations (2) consécutifs à l'enlèvement. Une jeune fille a été victime de violences et d'atteintes sexuelles lors de son enlèvement.

13. Au total, 41 violations commises avant la période considérée ont été confirmées, dont 27 attaques contre des écoles, 13 cas de violence sexuelle contre des filles et le recrutement et l'utilisation d'un garçon.

14. Les acteurs non étatiques ont été responsables de 45 % du total des violations (283), comme suit : le M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang (115), le M/APLS dans l'opposition (87), le Front de salut national (38), les forces loyales au général de brigade James Nando (20), les forces du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (10), les Forces unifiées nécessaires (7), le Mouvement/Armée populaire du Soudan du Sud (2), l'Armée/Front uni du Soudan du Sud (2) et l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (2). Les forces de sécurité gouvernementales, quant à elles, sont à l'origine de 31 % (194) de ces violations, comme suit : les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (174), la Police nationale sud-soudanaise (11), le Service national de protection des espèces sauvages du Soudan du Sud (6), le Service national de la défense civile (2) et l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud (1). Au total, 153 violations (24 %) n'ont pas été attribuées, dont des violations résultant de tirs croisés (53) entre les forces du M/APLS dans l'opposition et celles du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (28), entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des groupes armés non identifiés (23) et entre les forces du M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang et celles du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (2), ainsi que des violations causées par des restes explosifs de guerre (52).

15. Quelque 63 % des violations confirmées ont été commises dans les États de l'Équatoria-Occidental (141), du Haut-Nil (137) et de Jongleï (120). Les autres ont été perpétrées dans les États de l'Unité (91), de l'Équatoria-Central (59), du Bahr el-Ghazal occidental (21), de l'Équatoria-Oriental (19), du Bahr el-Ghazal septentrional (17) et de Warrap (15), ainsi que dans l'État des Lacs (10).

16. Comptant pour 74 % du total des violations graves confirmées, le recrutement et l'utilisation d'enfants (248), l'enlèvement d'enfants (130) et le meurtre et la mutilation (86) d'enfants ont prédominé. Les cas confirmés de violence sexuelle ont considérablement diminué, passant de 81 à 47. Cela étant, il est très probable que ce chiffre soit sous-estimé, les actes de violence sexuelle restant très peu signalés en raison du risque de stigmatisation, de la peur des représailles, de normes sociales néfastes, de l'absence de services ou du manque d'accès à ceux-ci, de l'impunité et de problèmes de sécurité. De même, le nombre de meurtres et de mutilations a baissé, passant de 117 pendant la période précédente à 85. En revanche, les enlèvements ont plus que doublé et les attaques contre des écoles et des hôpitaux et le refus d'autoriser l'accès des enfants à l'aide humanitaire ont également considérablement augmenté au cours de la période considérée.

A. Recrutement et utilisation d'enfants

17. L'équipe spéciale de pays a confirmé que 249 enfants (227 garçons et 22 filles) âgés de 13 à 17 ans avaient été recrutés et utilisés. Un certain nombre de ces violations a été attribué aux forces de sécurité gouvernementales (108), comme suit : les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (97), le Service national de protection des espèces sauvages du Soudan du Sud (6), le Service national de la défense civile (2), la Police nationale sud-soudanaise (2) et l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud (1). Les acteurs non étatiques ont été quant à eux à l'origine de 141 de ces

violations, comme suit : le M/APLS dans l'opposition (60), des groupes armés non identifiés (28), le M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang (26), les forces loyales au général de brigade James Nando (19), les Forces unifiées nécessaires (5), l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (2) et le Front de salut national (1).

18. Au cours du second semestre de 2022, 49 garçons ont été recrutés et utilisés. En 2023, ils ont été 152 enfants (136 garçons et 16 filles) dans ce cas, et au cours du premier semestre de 2024, 48 (42 garçons et 6 filles). On a enregistré plus de cas de recrutement et d'utilisation entre juillet 2023 et juin 2024 qu'entre juillet 2022 et juin 2023. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait que les tensions et l'insécurité se sont intensifiées dans l'État de l'Équatoria-Occidental sous l'effet de la suspension, pour une durée indéterminée, du processus de paix local. En outre, plusieurs groupes armés, que l'on pense alliés aux principales parties au conflit et qui se sont formés selon des critères ethniques et tribaux, ont commencé à voir le jour et à recruter des enfants, ce qui est venu gonfler les chiffres.

19. Au total, 84 enfants (78 garçons et 6 filles) ont été séparés de forces armées ou de groupes armés : 3 en 2022, 49 en 2023 et 32 en 2024. Six garçons ont été libérés dans le cadre des processus officiels de démobilisation, de désarmement et de réintégration, 69 enfants (65 garçons et 4 filles) ont été libérés à la suite d'activités de sensibilisation menées par l'équipe spéciale de pays et les partenaires chargés de la protection de l'enfance, et 9 enfants (7 garçons et 2 filles) se sont échappés. Le sort des 165 enfants restants demeure inconnu au moment de l'établissement de ce rapport.

20. Le nombre de violations attribuées aux forces de sécurité gouvernementales a augmenté, passant de 65 au cours de la période précédente à 108 pendant la période considérée, de même que celui des violations attribuées à des acteurs non étatiques.

21. Les commandants du M/APLS dans l'opposition ont également recruté des enfants, manifestement en prévision d'affrontements dans la région de l'Équatoria-Occidental. Au même moment, le général de brigade James Nando a commencé sa campagne de recrutement auprès des enfants de la région, celui-ci ayant été contraint de renforcer ses rangs en réponse à un appel à la formation et au déploiement des Forces unifiées nécessaires à l'approche des élections.

22. Les violations ont été commises dans l'État de l'Équatoria-Occidental (120) (soit 48 % du total), de Jonglei (37), du Haut-Nil (32), de l'Unité (31), du Bahr el-Ghazal septentrional (13), des Lacs (7), de l'Équatoria-Central (3), de Warrap (3) et du Bahr el-Ghazal occidental (2).

23. Des enfants ont été utilisés dans des rôles d'appui pour servir de gardes du corps, de cuisiniers, de gardiens de points de contrôle et de patrouilles, et, par certains commandants, à des fins sexuelles. Par exemple, l'équipe spéciale de pays a confirmé, dans l'État de l'Équatoria-Occidental, le recrutement et l'utilisation de 13 enfants (12 garçons et 1 fille) âgés de 14 à 17 ans par des forces placées sous le commandement du général de brigade James Nando, qui ont servi de cuisiniers et de gardes du corps au général et à ses officiers. La jeune fille a également été forcée de vivre avec l'un des soldats du centre en tant qu'« épouse ». En outre, l'équipe spéciale de pays a confirmé le 10 août 2023 le recrutement et l'utilisation par le M/APLS dans l'opposition de 5 garçons âgés de 16 ans dans l'État de l'Équatoria-Occidental. Ils ont été emmenés dans une caserne pour commencer leur entraînement militaire le 28 août 2023.

24. Les tendances montrent que la majorité des violations signalées dans l'État de l'Équatoria-Occidental se sont accompagnées d'un recrutement intermittent visant les enfants de manière opportuniste. De nombreux enfants ont été recrutés à la suite de leur enlèvement. D'autres ont été incités par des promesses de compensation

financière ou ont rejoint des forces et des groupes armés en raison de difficultés économiques. Par exemple, le 19 novembre 2023, dans l'État de l'Équatoria-Occidental, deux garçons âgés de 16 et 17 ans ont croisé en rentrant de l'église des membres du M/APLS dans l'opposition, lesquels ont inscrit leur nom dans un registre en leur faisant la promesse trompeuse qu'ils les rémunéreraient, et les ont ensuite emmenés de force à leur base, où ils ont été recrutés et utilisés comme escortes du commandant. Ils ont été libérés et remis à leurs familles le 18 décembre 2023, grâce aux efforts persistants de l'équipe spéciale de pays.

25. Les filles, qui sont moins nombreuses que les garçons à être recrutées et utilisées, servent principalement de cuisinières et à transporter des objets pillés, et sont aussi utilisées à des fins sexuelles. Les garçons, eux, tiennent les points de contrôle, gardent les patrouilles ou servent de gardes du corps. Il est également arrivé à certains d'entre eux de suivre un entraînement militaire sans que leur rôle leur soit précisé.

Enfants privés de liberté pour association présumée avec des groupes armés ou pour des raisons de sécurité nationale

26. Au total, 16 garçons âgés de 15 à 17 ans ont été détenus par la Police nationale sud-soudanaise à Maridi (État de l'Équatoria-Occidental). Recrutés par un groupe armé non identifié le 19 mai 2024, ils ont été arrêtés par la Police avec leurs recruteurs à la suite du signalement de leur détention par un parent. Un tribunal coutumier les a reconnus coupables de ne pas avoir signalé leur recrutement à leurs parents et les a condamnés à des sanctions allant d'une amende à trois mois de prison. Ils ont été libérés le 25 juin 2024 grâce au travail de plaidoyer de l'équipe spéciale de pays et des partenaires de la protection de l'enfance.

B. Meurtre ou atteintes à l'intégrité physique d'enfants

27. L'équipe spéciale de pays a confirmé le meurtre (48) et la mutilation (37) de 85 enfants (57 garçons, 25 filles et 3 enfants de sexe inconnu), âgés d'à peine 2 jours à 17 ans. Certaines de ces violations ont été attribuées à des auteurs non identifiés (59), qu'elles aient été causées par l'explosion de restes explosifs de guerre (51), des actes de groupes armés inconnus (4) ou des tirs croisés (4) entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des auteurs non identifiés (2) et entre les forces du M/APLS dans l'opposition et celles du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (2). D'autres violations ont été attribuées aux forces du M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang (11), aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (10), au Mouvement/Armée populaire du Soudan du Sud (2), aux forces du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (1), au Front de salut national (1) et au M/APLS dans l'opposition (1). Au total, 24 enfants ont été tués ou blessés au cours du second semestre de 2022, 51 en 2023 et 10 durant le premier semestre de 2024. Ces violations ont été commises dans les États du Haut-Nil (21), du Bahr el-Ghazal occidental (16), de Jonglei (14), de l'Équatoria-Oriental (13), de l'Unité (8), de l'Équatoria-Central (5), de Warrap (4) et du Bahr el-Ghazal septentrional (3), ainsi que dans l'État des Lacs (1).

28. Cinquante-neuf pourcent des violations susmentionnées étaient dues à des restes explosifs de guerre, ce type de violation ayant tendance à toucher davantage les enfants, qui s'aventurent dans des zones à risque et jouent en groupe avec des matériaux dangereux. Le 16 mars 2023, 8 enfants (3 garçons et 5 filles) âgés de 13 à 17 ans ont été tués et deux enfants (1 garçon et 1 fille) âgés de 11 mois et de 11 ans ont été mutilés par des restes explosifs de guerre dans le Bahr el-Ghazal occidental. Les faits se sont produits lorsqu'un des enfants a ramassé l'objet pour le montrer aux autres, provoquant l'explosion du dispositif.

29. Les violations attribuées aux forces du M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang se sont produites dans le contexte du conflit qui a sévi dans la région du Haut Nil d'août à décembre 2022, au cours duquel les forces de cette faction ont commis des attaques d'une violence inouïe contre la population civile, en particulier des enfants. Par exemple, trois garçons âgés de 2 à 6 ans ont été tués le 30 novembre 2022 par les forces du M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang dans le comté de Fachoda (État du Haut-Nil). Ils ont été abattus alors qu'ils se cachaient dans la brousse pour fuir une attaque contre leur village.

30. Les violations attribuées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple se sont souvent produites lors d'offensives militaires menées contre des groupes armés, y compris contre le Front de salut national, des milices locales ou des groupes de défense civile autoproclamés. Fait préoccupant, certaines d'entre elles auraient été commises contre des enfants dans le but de punir des civils dont la rumeur disait qu'ils collaboraient avec le Front de salut national. L'équipe spéciale de pays a confirmé le meurtre d'un garçon de 12 ans et d'une fille de 16 ans par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans le comté de Rivière-Yei (État de l'Équatoria-Central) : des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple patrouillant dans un village sont entrés chez les victimes et ont emmené leur père, qui était soupçonné de collaborer avec le Front de salut national ; ils ont ensuite abattu les deux enfants non loin de l'habitation.

C. Viol et autres formes de violence sexuelle

31. L'équipe spéciale de pays a confirmé que 47 filles âgées de 7 à 17 ans avaient été victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle, lesquels ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (23), aux forces du M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang (9), au M/APLS dans l'opposition (6), aux forces du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (2), à la Police nationale sud-soudanaise (2), aux Forces unifiées nécessaires (2), aux forces loyales au général de brigade James Nando (1) et à des auteurs non identifiés (2). Ces violations ont été commises dans les États de l'Équatoria-Central (14), du Haut-Nil (8), de Warrap (8), de l'Unité (6), de Jonglei (5), de l'Équatoria-Occidentale (3), des Lacs (2) et du Bahr el-Ghazal septentrional (1).

32. Parmi les victimes, 15 ont subi des violations multiples, 14 ont été la cible de violences sexuelles à la suite de leur enlèvement, 1 a été violée durant son association avec une partie au conflit et 1 autre a été enlevée puis violée durant son association avec une autre partie.

33. Quatre-vingt-deux pour cent des violations liées à des actes de violence sexuelle ont été commises en 2022, un tiers d'entre elles s'étant produites dans le contexte du conflit qui a sévi dans la région du Haut Nil d'août à décembre 2022, au cours duquel des civils, y compris des enfants, ont été la cible d'actes d'une extrême violence. Par exemple, deux jeunes filles âgées de 17 ans ont été violées le 28 août 2022 par les forces du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek dans l'État de Jonglei : enlevées au cours d'une attaque militaire menée contre leur village, elles ont été violées par quatre soldats pendant trois jours, puis libérées le 30 septembre 2022.

34. Bon nombre des violations commises par les forces de sécurité gouvernementales ont été perpétrées de manière opportuniste contre des filles qui rentraient chez elles ou sortaient de chez elles ou accomplissaient des tâches domestiques, ce qui démontre une fois de plus que l'impunité persistante autorise et perpétue ces violations - lesquelles sont par ailleurs souvent commises dans des régions où des forces ont été déployées en réponse à une insécurité accrue. Par exemple, le 1^{er} septembre 2022, des membres des Forces sud-soudanaises de défense

du peuple déployés pour réprimer les violences communautaires signalées dans l'État de Warrap ont violé quatre filles en les menaçant d'une arme à feu. Les jeunes filles ont reçu un traitement médical mais les auteurs sont toujours en fuite. Un autre viol a été commis le 19 novembre 2022 par un officier des Forces sud-soudanaises de défense du peuple sur une jeune fille de 14 ans dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional : arrêtée par deux soldats alors qu'elle se rendait sur un terrain de jeu, la jeune fille a été entraînée dans une église et violée par l'un d'entre eux. Elle a été soignée dans un centre de santé voisin. L'auteur a comparu devant la Haute Cour, qui l'a reconnu coupable et condamné à sept ans d'emprisonnement ainsi qu'au versement de dommages et intérêts.

D. Attaques visant des écoles et des hôpitaux

35. Au total, 87 attaques visant des écoles (72) ou des hôpitaux (15) ont été confirmées au cours de la période considérée.

36. Les 72 attaques menées contre des écoles ont été en partie attribuées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (27) et à des auteurs non identifiés (38), ces dernières ayant résulté de tirs croisés entre les forces du M/APLS dans l'opposition et du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (23) et entre les Forces de défense du peuple et des auteurs non identifiés (15). D'autres attaques ont été attribuées aux forces du M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang (3), aux forces du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (2), au M/APLS dans l'opposition (1) et à des auteurs non identifiés (1). Toutes les attaques menées contre des écoles ont été commises en 2022. En avril 2022, des jeunes affiliés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple de l'État de l'Unité ont mené des attaques armées dans plusieurs villages, au cours desquelles ont été confirmés le pillage et la destruction de 27 écoles primaires.

37. La majorité des attaques se sont produites dans le contexte des hostilités qui ont sévi dans la région du Haut Nil, à savoir dans les États de Jonglei (40), de l'Unité (29) et du Haut-Nil (2), tandis que l'une d'entre elle a été perpétrée dans l'État de l'Équatoria-Oriental. Par exemple, le 27 décembre 2022, 13 écoles primaires, 1 école du niveau secondaire et 2 centres médicaux ont été détruits lors de tirs croisés entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des auteurs non identifiés dans la Zone administrative du Grand Pibor (État de Jonglei).

38. Au total, 15 attaques visant des hôpitaux ont été confirmées. Elles ont été attribuées au Front de salut national (8) et à des auteurs non identifiés (7) et ont notamment pris la forme de tirs croisés (5) entre les forces du M/APLS dans l'opposition et du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (2), les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des auteurs non identifiés (2), et entre les forces du M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang et les forces du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (1). Elles ont toutes été commises en 2022.

39. Ces attaques ont eu lieu dans les États de l'Équatoria-Central (8), de Jonglei (5) et de l'Équatoria-Oriental (2). Par exemple, le 16 octobre 2022, un centre de soins de santé primaires a été pris pour cible par des membres du Front de salut national dans l'État de l'Équatoria-Central. Au cours de l'attaque, les assaillants ont enlevé cinq agents de santé, dont le sort reste inconnu à ce jour. Il s'agit de la deuxième attaque contre cette installation, qui avait déjà été visée en août 2022.

Utilisation d'écoles et d'hôpitaux à des fins militaires

40. Au total, 24 cas d'utilisation d'écoles (20) et d'hôpitaux (4) à des fins militaires ont été confirmés, dont 12 (10 écoles et 2 hôpitaux) en 2022, 9 (7 écoles et 2 hôpitaux) en 2023, et 3 (3 écoles) en 2024. Les forces de sécurité gouvernementales ont utilisé

19 installations (15 écoles et 4 hôpitaux), notamment les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (8 écoles et 2 hôpitaux), les services de la Police nationale sud-soudanaise (1 école et 1 hôpital) et les Forces unifiées nécessaires (6 écoles et 1 hôpital). L'utilisation de 5 écoles a été attribuée à des groupes armés, à savoir le M/APLS dans l'opposition (3 écoles) et les forces du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (2 écoles).

41. La plupart des installations ont servi de logement aux soldats (12). Quatre écoles ont fait office d'entrepôts de munitions et 3 ont servi de base militaire à des fins d'entraînement. Certaines installations ont été utilisées de manière polyvalente. Par exemple, une école primaire de l'État de l'Équatoria-Occidental est utilisée par les Forces unifiées nécessaires depuis novembre 2022 pour héberger les soldats et stocker leurs armes, les élèves ayant été relogés dans les locaux d'une église située à proximité. L'équipe spéciale de pays a également confirmé que grâce à ses demandes répétées, certaines écoles (8) et hôpitaux (2) avaient été libérés par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (4), les Forces unifiées nécessaires (3), le M/APLS dans l'opposition (2) et la Police nationale sud-soudanaise (1) au cours de la période considérée.

E. Enlèvements

42. L'équipe spéciale de pays a confirmé que 130 enfants (64 garçons, 59 filles et 7 enfants de sexe inconnu) âgés de 2 jours à 17 ans avaient été enlevés. Quarante-huit pour cent des violations commises sur ces enfants (114) ont été attribuées à des groupes armés, dont les forces du M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang (67), le Front de salut national (16), le M/APLS dans l'opposition (16), des auteurs non identifiés (10), les forces du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (3) et l'Armée/Front uni du Soudan du Sud (2). Les 16 violations restantes ont été attribuées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Le nombre d'enlèvements est passé de 63 au cours de la période précédente à 130 au cours de la période considérée, et 67 % des enlèvements confirmés au cours de la période considérée ont eu lieu en 2022. À la fin de la période considérée, 63 des enfants enlevés avaient été libérés, 1 enfant avait été tué en captivité, et l'on ne savait toujours pas où se trouvaient les 66 autres enfants.

43. Plus de la moitié des enlèvements confirmés ont été commis dans l'État du Haut-Nil (67), principalement dans le contexte du conflit qui a sévi dans la région du Haut-Nil à la fin de l'année 2022. Les autres ont eu lieu dans les États de l'Unité (19), de l'Équatoria-Occidental (18), de l'Équatoria-Central (17), de Jongleï (6), du Bahr el-Ghazal occidental (2) et de l'Équatoria-Oriental (1).

44. Les enlèvements d'enfants ont souvent été perpétrés en même temps que d'autres violations graves ou suivis de violations graves. Ainsi, 25 enfants ont été enlevés pour être recrutés et utilisés, 14 ont été victimes de violences sexuelles au cours de leur enlèvement, et 3 enfants ont été tués (1) ou mutilés (2) à la suite de leur enlèvement. Le 7 mars 2023, l'équipe spéciale de pays a confirmé le viol, l'enlèvement et l'utilisation d'une jeune fille de 17 ans par les forces du M/APLS dans l'opposition-Kit-Gwang dans l'État du Haut-Nil. Celle-ci avait été enlevée au cours d'une attaque militaire contre son village et emmenée dans un autre État, où elle avait été forcée de vivre avec l'un des auteurs en tant qu'« épouse » jusqu'à ce qu'elle parvienne à s'échapper.

F. Refus d'accès humanitaire

45. Au total, 32 cas de refus d'accès humanitaire à des enfants ont été confirmés pendant la période considérée : 31 en 2022 et 1 en 2023. Aucun cas n'a été confirmé en 2024. Certains ont été attribués au Front de salut national (12), aux services de la Police nationale sud-soudanaise (7) et à des auteurs non identifiés (7), ces derniers ayant résulté de tirs croisés entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des auteurs non identifiés (4), ainsi qu'entre les forces du M/APLS dans l'opposition et du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (1) et des auteurs non identifiés (2). Les autres ont été attribués au M/APLS dans l'opposition (3), aux forces du M/APLS dans l'opposition-faction Agwelek (2) et aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (1). Ces violations ont eu lieu dans les États de Jonglei (13), de l'Équatoria-Central (12), du Haut-Nil (4), de l'Équatoria-Oriental (2) et du Bahr el-Ghazal occidental (1).

46. Ces violations ont consisté en des menaces, des embuscades tendues à des convois, des pillages d'installations et des actes de violence commis contre des travailleurs humanitaires, dont le harcèlement, l'enlèvement et le meurtre de trois d'entre eux. Par exemple, lors d'une attaque menée le 18 novembre 2022 par le M/APLS dans l'opposition contre un village dans l'État du Haut-Nil, un membre du personnel d'une organisation non gouvernementale a été abattu dans un centre de nutrition, un autre a été enlevé, et plusieurs produits nutritionnels ont été pillés. Le membre du personnel qui avait été enlevé a été libéré par la suite. En outre, le 27 décembre 2022, quatre centres de nutrition ont été détruits et pillés dans l'État de Jonglei lors de tirs croisés entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des auteurs non identifiés, ce qui a empêché l'acheminement d'un traitement nutritionnel destiné aux enfants de la région.

IV. Progrès accomplis dans la lutte contre les violations graves commises contre des enfants

A. Réforme législative et lutte contre l'impunité

47. Peu d'auteurs de violences sexuelles et d'autres violations graves ont été inquiétés sur le plan de la justice, la plupart d'entre eux étant toujours en liberté. Néanmoins, le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé du Soudan du Sud a fait des progrès pour ce qui est d'établir les responsabilités et de lutter contre l'impunité. Par exemple, la MINUSS a appuyé le déploiement de tribunaux itinérants à Yei et à Maridi, ainsi que dans les États du Haut-Nil et de l'Unité, pour faire en sorte que les auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits répondent de leurs actes et ne restent pas impunis. En septembre 2022, une cour martiale générale a reconnu un individu coupable, le condamnant à cinq ans d'emprisonnement ainsi qu'au versement de dommages et intérêts et ordonnant sa radiation des forces armées pour avoir tué et mutilé un enfant.

48. Un officier des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a été reconnu coupable et condamné à sept ans d'emprisonnement et au versement de dommages et intérêts pour avoir violé une jeune fille de 14 ans dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional le 19 novembre 2022. Une cour martiale générale a condamné en juin 2023 un officier des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à 12 ans d'emprisonnement et ordonné sa radiation des Forces, ainsi que le versement d'une indemnité et de dommages et intérêts pour le viol d'une fillette de 8 ans. Ces affaires témoignent d'un relatif progrès en matière d'établissement des responsabilités lorsque des violations graves sont commises contre des enfants, sachant que les systèmes

juridique et judiciaire du Soudan du Sud restent faibles et qu'il est difficile d'obtenir des documents officiels de la part des mécanismes de justice tels que les tribunaux.

B. Dialogue avec les parties au conflit

49. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés s'est rendue à Djouba en mai 2022 pour assister à une conférence nationale. Elle y a encouragé les autorités à mettre rapidement en œuvre le Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants, adopté en 2020, et exhorté les parties prenantes à prévenir les violations graves contre des enfants. Ces dialogues ont permis de réaliser des avancées notables au cours de la période considérée.

50. Les 5 et 6 septembre 2023, l'équipe spéciale de pays a soutenu la deuxième conférence nationale sur la protection des enfants au Soudan du Sud, qui était axée sur l'établissement des responsabilités concernant les violences sexuelles commises contre des enfants. Les participants, qui représentaient les parties au conflit, le Gouvernement, les organisations de la société civile et la communauté internationale, ont formulé 25 résolutions et recommandations sur la nécessité de faire en sorte que les auteurs de violations des droits de l'enfant, en particulier de violences sexuelles, répondent de leurs actes, ainsi que sur l'importance pour le Gouvernement de financer la mise en œuvre du Plan d'action global et, ce faisant, de démontrer son engagement en faveur de la protection des enfants touchés par les conflits armés.

51. Le Gouvernement a décidé de prolonger de 18 mois la période couverte par le Plan d'action global, du 16 avril 2024 au 15 octobre 2025, réaffirmant ainsi son engagement et permettant aux parties de disposer de suffisamment de temps pour appliquer pleinement et efficacement les dispositions en attente. Conformément aux fonctions de suivi qui lui ont été confiées dans le cadre du Plan d'action, le comité technique national a établi et publié un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action. Il y a indiqué que si certaines mesures avaient été prises pour renforcer la protection des enfants, notamment la mise en place de mécanismes d'application du principe de responsabilité permettant de réprimer les violations graves, il fallait également faire en sorte que des ordres et des directives militaires interdisant les six violations graves commises contre des enfants soient diffusés auprès de tous les membres des forces armées et des autorités compétentes, et qu'il soit tenu compte, dans les programmes de formation des forces armées, des droits de l'enfant, de la protection de l'enfance et des autres dispositions en suspens ayant trait à l'élimination et à la prévention de ces violations.

52. Les parties au conflit ont continué de coopérer avec l'équipe spéciale de pays pour mener des missions de vérification afin d'identifier et de libérer les enfants associés aux forces armées et aux groupes armés, ce qui a abouti à la libération de six garçons associés aux forces loyales au général de brigade James Nando.

53. L'équipe spéciale de pays a mené un dialogue et des consultations avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le M/APLS dans l'opposition et l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud en vue de les aider à respecter les engagements pris dans le cadre du Plan d'action.

54. L'équipe spéciale de pays a aidé le comité technique national à mener des missions conjointes sur le terrain dans la Zone administrative de Pibor, dans l'État de l'Équatoria-Occidentale et dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, entre août et décembre 2023, en réponse immédiate aux signalements croissants de cas de recrutement et d'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés. Au cours de ces missions, l'équipe spéciale a engagé un dialogue avec les parties au conflit qui a abouti à la publication de directives relatives à la libération des écoles et

des hôpitaux, au renouvellement de l'engagement consistant à permettre l'accès aux casernes pour des exercices de vérification réguliers et à la désignation de personnes référentes en matière de protection de l'enfance par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition.

55. Grâce à la campagne de sensibilisation de haut niveau menée par l'équipe spéciale de pays sur la question de la multiplication des signalements de cas de recrutement et d'utilisation d'enfants dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, le Gouvernement a décidé de déployer en novembre 2023 du personnel militaire gradé pour réaliser des exercices de vérification dans toutes les casernes de l'État. Ces mesures ont montré que le Gouvernement était résolu à répondre aux préoccupations en matière de protection de l'enfance et permis de sensibiliser les commandants à l'importance majeure de ces questions.

C. Libération d'enfants et programmes menés dans ce domaine

56. Quelque 125 enfants (94 garçons, 30 filles et 1 enfant de sexe inconnu) âgés de 6 mois à 17 ans ont été libérés. Parmi ces enfants, 84 (78 garçons et 6 filles) âgés de 14 à 17 ans ont été séparés de forces armées et de groupes armés et 41 ont été libérés (36) ou se sont échappés (5). Ces libérations ont souvent été le résultat direct du travail soutenu de sensibilisation et d'engagement auprès de ces forces et groupes mené par l'équipe spéciale de pays.

57. Dans de nombreux cas, les partenaires de réalisation de l'UNICEF et les partenaires spécialisés dans les services de lutte contre la violence de genre ont assuré la gestion des cas et fourni un accompagnement psychosocial, une aide à la réintégration, un soutien logistique (sous forme d'abris, de transport, d'aide en espèces) et d'autres formes de soutien aux personnes rescapées de viols et d'autres formes de violence sexuelle, aux enfants anciennement associés aux forces armées et aux groupes armés qui avaient été libérés et aux enfants victimes d'autres violations graves.

58. Dans le cadre des projets à effet rapide menés par la MINUSS, l'équipe spéciale de pays a rénové et construit plusieurs salles de classe afin de promouvoir le droit des enfants à l'éducation et de réduire et prévenir l'exposition des enfants à des violations graves, en particulier au recrutement et à l'utilisation. En outre, l'équipe spéciale a plaidé avec succès pour que soient libérées 8 écoles occupées par des forces et des groupes armés.

59. Afin de remédier au nombre important d'enfants touchés par les restes explosifs de guerre et les mines terrestres, l'équipe spéciale de pays a renforcé ses efforts de collaboration avec le Service de la lutte antimines en matière de sensibilisation aux risques des engins explosifs, en collaboration avec les équipes de terrain, afin d'offrir une meilleure protection aux enfants.

D. Promotion et prise en compte systématique de la question de la protection de l'enfance

60. Le renforcement des capacités et la sensibilisation d'un large éventail de parties prenantes sont restés au cœur de la mise en œuvre du Plan d'action global et ont été constamment soutenus par l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la période considérée, l'équipe spéciale de pays a organisé 110 sessions de formation à la protection de l'enfance, auxquelles ont participé 4 995 personnes (3 915 hommes et 1 080 femmes), dont 1 122 membres de la communauté (dont 404 femmes), 2 617 membres des forces de sécurité gouvernementales (dont 420 femmes),

680 fonctionnaires (500 hommes et 180 femmes), 409 éléments du M/APLS dans l'opposition (369 hommes et 40 femmes), 107 membres des Forces unifiées nécessaires (84 hommes et 23 femmes), 32 éléments de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (31 hommes et 1 femme) et 28 partenaires de la protection (16 hommes et 12 femmes).

61. En outre, 364 sessions de sensibilisation ont été organisées à l'intention de 34 218 participants (21 641 hommes et 12 577 femmes), dont 21 328 membres de communautés (12 314 hommes et 9 014 femmes), 9 193 membres des forces de sécurité gouvernementales (6 731 hommes et 2 462 femmes), 1 390 éléments des Forces unifiées nécessaires (971 hommes et 419 femmes), 1 124 fonctionnaires (735 hommes et 389 femmes), 642 membres du M/APLS dans l'opposition (607 hommes et 35 femmes) et 541 partenaires de la protection (283 hommes et 258 femmes).

62. La MINUSS a organisé 89 sessions de sensibilisation à la protection de l'enfance et à sa prise en compte, auxquelles ont participé 7 485 membres du personnel des Nations Unies déployés au Soudan du Sud (5 747 hommes et 1 738 femmes), dont 4 400 officiers militaires (3 687 hommes et 713 femmes), 2 472 policiers (1 706 hommes et 766 femmes), ainsi que 578 membres du personnel civil (335 hommes et 243 femmes) et 35 agents pénitentiaires (19 hommes et 16 femmes).

V. Observations et recommandations

63. Je suis préoccupé par l'augmentation du nombre de violations graves commises contre des enfants au Soudan du Sud depuis mon précédent rapport, en particulier en ce qui concerne le recrutement et l'utilisation, les attaques contre des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le refus d'accès humanitaire à des enfants aux prises avec une malnutrition de grande ampleur. Je condamne ces violations et demande à nouveau à toutes les parties d'y mettre fin, de les prévenir et d'assumer leurs responsabilités en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

64. Je demande au Gouvernement sud-soudanais de renforcer les mesures de protection de l'enfance et à toutes les parties participant au processus de paix de mettre pleinement en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, y compris les dispositions de l'Accord relatives aux enfants, et de contribuer à faire en sorte que les auteurs de violations graves contre des enfants rendent compte de leurs actes. Je demande instamment au Gouvernement de veiller à ce que les droits et la voix des enfants soient pris en compte dans tous les processus de paix en cours. Je suis particulièrement préoccupé par le retard pris dans la mise en œuvre des dispositions transitoires en matière de sécurité figurant au chapitre II de l'Accord revitalisé, et j'invite le Gouvernement à financer les Forces unifiées nécessaires comme il se doit et à assurer leur formation.

65. Je me félicite que le Gouvernement sud-soudanais ait continué de permettre à l'ONU d'accéder aux casernes pour y vérifier l'âge des recrues et j'encourage la poursuite de ces efforts. Je reste cependant préoccupé par le nombre d'enfants recrutés et utilisés, en particulier par les forces de sécurité gouvernementales. Je demande au Gouvernement et aux autres parties de cesser et d'empêcher immédiatement le recrutement et l'utilisation d'enfants, et de libérer les enfants associés.

66. Le Gouvernement sud-soudanais et la communauté internationale doivent impérativement agir de manière concertée et collective pour s'attaquer aux causes

profondes du recrutement des enfants. Des mesures concrètes axées sur le développement durable à long terme et les efforts de consolidation de la paix doivent être prises pour créer des environnements stables qui dissuadent le recrutement : il s'agirait notamment de favoriser la mise en place de cadres juridiques solides qui permettent de poursuivre les personnes responsables du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans les conflits, et d'améliorer l'accès à l'éducation.

67. Je suis troublé par le nombre élevé d'enfants tués et mutilés et par le fait que plus de la moitié l'ont été en raison de leur exposition à des restes explosifs de guerre. Je demande instamment à l'ensemble des parties de prendre immédiatement toutes les mesures de prévention et d'atténuation nécessaires pour prévenir et réduire au minimum les atteintes et mieux protéger les enfants, y compris pendant les opérations militaires, et pour les protéger contre les risques et les effets des restes explosifs de guerre. En outre, j'encourage les donateurs et la communauté internationale à financer des programmes d'éducation aux dangers des engins explosifs et de lutte contre les risques associés à ces engins qui soient axés sur les enfants et destinés aux enfants concernés.

68. Je redis ma préoccupation face aux viols et aux autres formes de violence sexuelle commises contre des enfants au Soudan du Sud et je demande au Gouvernement de renforcer d'urgence le dispositif juridique permettant d'en poursuivre les auteurs, car l'impunité perpétue le cycle de la violence.

69. Je réaffirme qu'il faut impérativement financer des programmes de réinsertion durables, opportuns et appropriés à l'intention des enfants précédemment associés à des forces armées et à groupes armés, ainsi que des services axés sur les victimes qui tiennent compte des questions de genre, des programmes d'assistance destinés aux victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle et des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et miser sur le renforcement des dispositifs de responsabilité, et j'appelle le Gouvernement à investir dans ces efforts.

70. Je demande instamment au Gouvernement sud-soudanais de faire preuve d'un engagement fort en faveur de la protection des enfants en s'acquittant des obligations financières qui lui incombent au titre de son Plan d'action global de 2020, à savoir, entre autres, le financement de structures de contrôle telles que les comités techniques, les organismes et processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les initiatives de lutte antimines.

71. En outre, j'appelle le Gouvernement sud-soudanais, la communauté internationale et les partenaires à collaborer pour continuer à accompagner le Soudan du Sud dans cette phase critique. Seule cette assistance permettra de mieux protéger les enfants touchés par les conflits et de réduire leur exposition aux violations graves qui résultent de la convergence des crises humanitaire, climatique et économique au Soudan du Sud.